

A l'attention des membres du Comité de  
quartier n° 1  
Le Bourg rive gauche – Plein Soleil - Hoirie

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 18  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 03/11/14

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 15 octobre 2014, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

#### **Fiche navette n°1 – Rue de Lattre de Tassigny**

- a) Corriger faute d'orthographe sur le panneau de la rue
- b) Ajouter second panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue au niveau de l'arrêt de bus à gauche

#### **Réponse :**

- a) Le panneau « De Lattre de Tassigny » sera remplacé.
- b) Compte tenu de la configuration des lieux un rappel sans issue à gauche de la rue de Lattre de Tassigny va être ajouté. : 8 semaines de délais après validation « La pose du panneau sans issue à gauche ne peut être que provisoire dans l'attente des travaux d'urbanisation sur les terrains de l'OGEC, qui démarreront en décembre prochain ».

#### **Fiche navette n°2 – Stationnement école Debelle**

- a) Augmenter la zone de dépose minute
- b) Tolérer un stationnement en zone orange et en zone dépose bus lors des heures de pointe

#### **Réponse :**

- a) Pas de zone dépose minute, il existe une tolérance actuellement sur les zones bus
- b) Proposition de réponse sous deux mois au sujet :
  - Remplacer les zones oranges du haut de Chapays en dépose minute
  - Respect de la réglementation des déposes minutes

### **Fiche navette n°3 – Sécurité rue Stravinski**

- a) Mettre un panneau de non stationnement rue Igor Stravinski
- b) Mettre un panneau voie sans issue afin d'éviter que les voitures et camions ne rentrent dans la copropriété Gâchetière

#### **Réponse :**

- a) Au sujet de la demande d'interdiction de stationnement Rue Igor Stravinsky, merci d'apporter un peu plus de précisions .
- b) Au sujet du panneau de voie sans issue, c'est une voie privée, le panneau doit être posé par la copropriété sur le domaine privé.

### **Fiche navette n°4 – Grande-rue**

- a) Mise aux normes des locaux commerciaux et professionnels de la Grande rue pour les handicapés
- b) Le quartier étant protégé car proche du château, souhait de faire une action commune « mairie-commerçants » afin de trouver une solution qui permette d'embellir la rue piétonne à moindre coût.

#### **Réponse :**

- a) La commune n'est pas favorable à l'aménagement de rampes et de paliers sur le domaine public communal.

En effet, la Grande rue étant le support de nombreuses manifestations, notamment du marché hebdomadaire du vendredi matin, l'aménagement de rampes et de paliers sur le domaine public communal serait de nature à compromettre ou rendre plus complexe

le déroulement de ces manifestations au regard notamment de l'accessibilité des véhicules de secours.

L'accessibilité est à traiter sur l'espace privé par chaque commerce (accompagnement CAPV, Aides FISAC)

- b) Embellissement de la Grande Rue : programme à définir et à mettre en perspective avec la réflexion engagée par la municipalité sur la dynamisation du Bourg.

Une proposition budgétaire a été faite au Budget primitif 2015 pour la propreté et l'embellissement.

### **Fiche navette n°5 – Cheminement sur la route en face du trottoir du cinéma – Stationnement livraison rond point de la Paix**

- a) Mettre des plots plastiques
- b) Interdiction et remplacement par pots de fleurs

#### **Réponse :**

- a) La ligne blanche sera supprimée. Le cheminement piéton s'effectuant uniquement côté cinéma.

- b) Stationnement rond-point : 3 solutions envisageable :

- Status Quo
- Faire respecter la réglementation actuelle
- Supprimer l'aire de livraison (aménagement paysagé)

Il n'est pas envisageable pour des raisons de sécurité de formaliser un stationnement qui conduirait les véhicules à manœuvrer dans le rond point (engagement de la responsabilité du Maire sur une voirie départementale).

### **Fiche navette n°6 – Vitesse Honoré de Balzac**

- a) Implanter un radar pédagogique
- b) Limiter la vitesse à 30km/h au niveau de la MJC

#### **Réponse :**

a) Implanter le radar pédagogique : accord pour une semaine dans les 2 semaines qui suivent la validation.

b) Des comptages ont été réalisés devant la MJC en février 2012, ils révèlent une vitesse moyenne de 41 km/h. Une vitesse excessive est constatée pour une faible part des véhicules empruntant cette voie. Pour inciter à ralentir, des faux coussins berlinois ont été installés au printemps 2012 devant la MJC.

L'avenue Honoré de Balzac est déjà limitée à 30 Km/h ...

Les panneaux sont existant dans les deux sens dont un à proximité de la MJC.

Accord pour la pose d'un panneau de rappel à l'angle Nardan / Balzac (ou plus bas) dans le sens de la descente mais problème d'implantation par rapport aux maisons riveraines, stationnement, domanialité, ...

### **Fiche navette n°7 – Avenue Honoré de Balzac - Accotement**

- Refaire l'accotement coté pair de l'avenue entre les numéro 470 et 748

#### **Réponse :**

Demande à étudier dans le cadre du Plan pluri-annuel d'investissement et à mettre en perspective avec la ZAC de l'Hoirie, le Plan Local des Déplacements et avec les entrées de ville et l'aménagement global de l'Avenue H de Balzac.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre qui se déroulera le mercredi 17 décembre 2014 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Angélique ALO-JAY



Conseillère municipale déléguée  
au budget

Véronique BERNOUD



Adjointe chargée de la politique de  
la ville, de la vie des quartiers, de la  
citoyenneté, de l'administration  
générale et de la sécurité